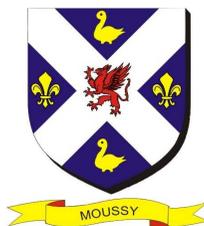
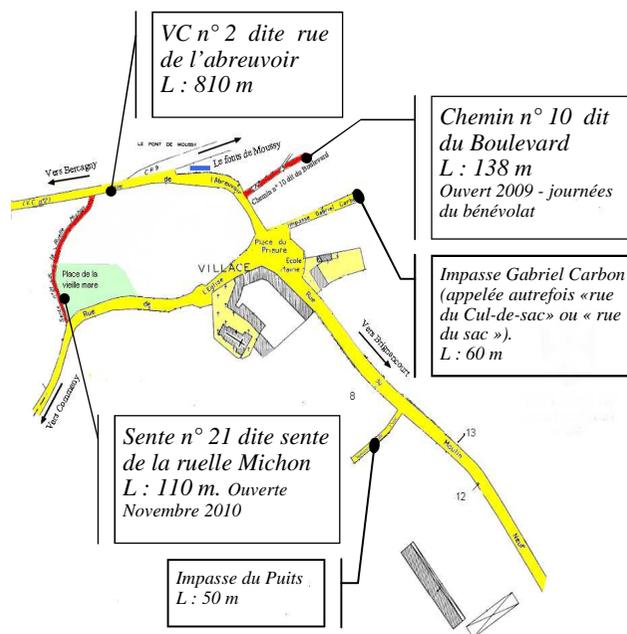


A la découverte de notre territoire

Répartis sur un territoire de 474 hectares et au nombre de 20 (d'autres sont référencés au cadastre uniquement), les sentes ou chemins de Moussy traversent plaines, marais et bois jusqu'au cœur du village. Si la voirie communale (route de Bercagny) est peu importante, il en va autrement de ces chemins ruraux. Mis bout à bout, leur longueur totale représente plus de 18 kms. Parmi eux, quelques dénominations attribuées jadis aux chemins telles que «du Boulevard», «de Moulin neuf à Gouline», «des Prés» ou encore «des Fontaines» évoquent une agriculture et un élevage certes omniprésents mais également enrichis d'une activité professionnelle tournée vers les sources et les fontaines. En effet, autrefois la commune comptait deux moulins hydrauliques alimentés par la Gouline (étang de Gouline) ou la «Coulevre» (étang du Moulin neuf). Le chemin de Grimouard quant à lui n'a plus aucun intérêt puisque débouchant dans un champ mais reste néanmoins une curiosité historique. Sur un cadastre datant du 18^{ème} siècle, celui-ci mentionnait un lieu-dit, le «château de Grimard», aujourd'hui appelé «pièce de Grimouard». Egalement indiqué un abreuvoir à la sortie du village (en face de la ferme). Patrimoine communal à part entière, il était important qu'ils soient répertoriés et présentés aux habitants du village afin que la mémoire collective ne disparaisse pas.

Au cœur du village



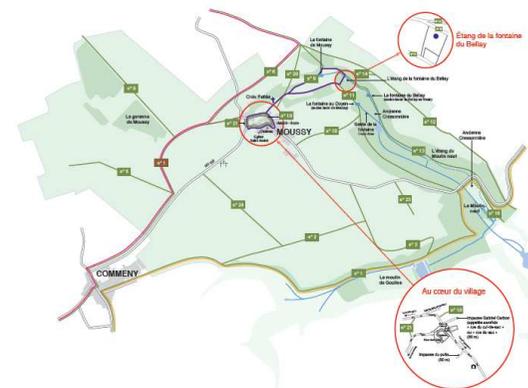
COMMUNE DE MOUSSY

1 place du Prieuré
95640 MOUSSY

Téléphone / Télécopie : 01 30 27 20 14
Messagerie : mairiemoussy95@free.fr

COMMUNE DE MOUSSY

Patrimoine d'hier et d'aujourd'hui



Les sentes et chemins de Moussy

www.moussy.fr

Edition novembre 2015



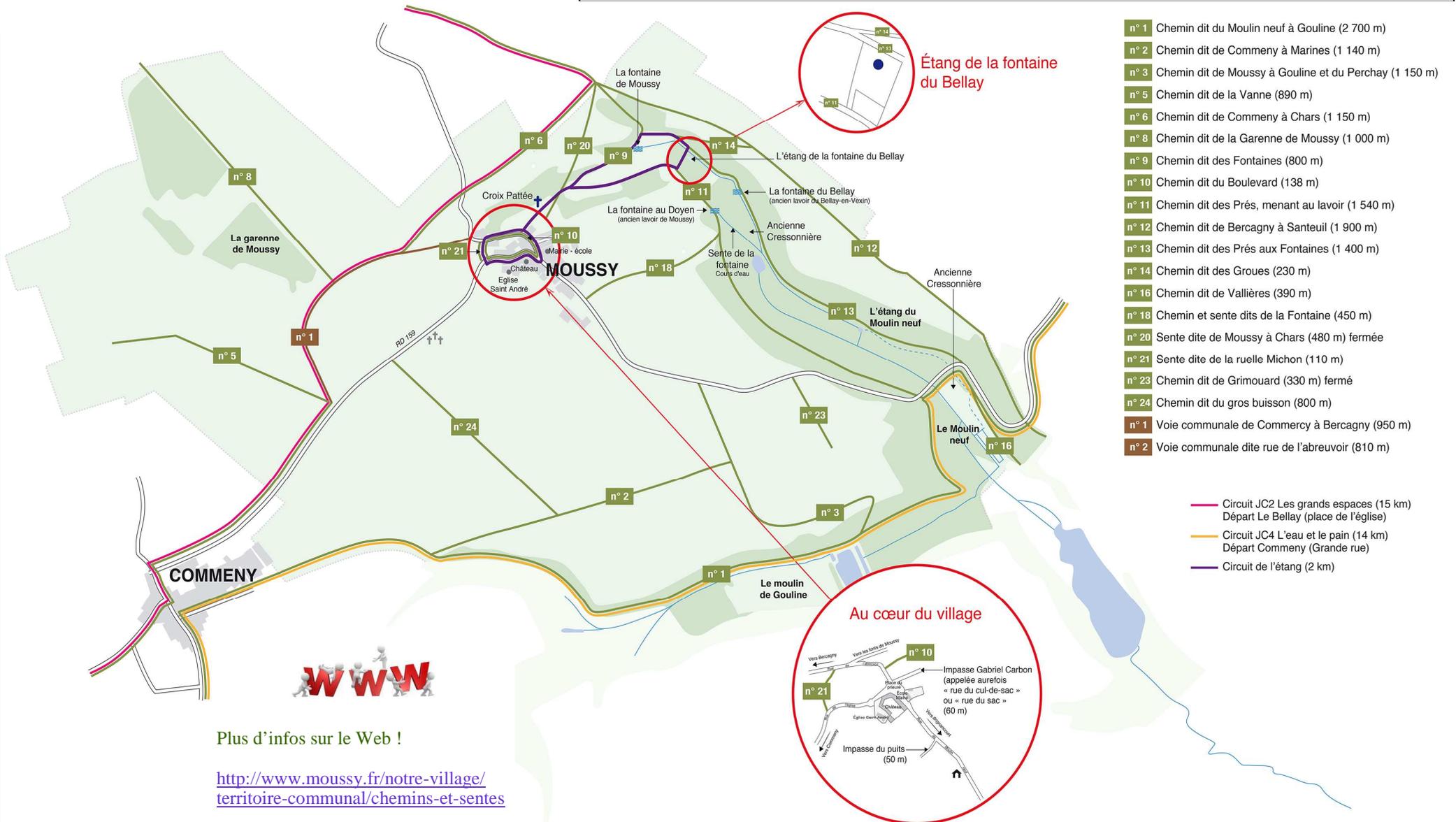
Respectons notre environnement.



Les sentes et chemins de Moussy

- Certains chemins ou sentes (ou portions) sont soumis à une réglementation d'accès aux engins à moteur, arrêté municipal du 1er mars 2011 en complément des arrêtés de 2007 et 2002 - voir détail arrêté n° AM 201102 en mairie.

- ⇒ Le chemins ou portions n° 1, n° 3, n° 9, n° 11, n° 13, n° 14, n° 16,
- ⇒ les sentes n° 18, et n° 21.



- n° 1 Chemin dit du Moulin neuf à Gouline (2 700 m)
- n° 2 Chemin dit de Commeny à Marines (1 140 m)
- n° 3 Chemin dit de Moussy à Gouline et du Perchay (1 150 m)
- n° 5 Chemin dit de la Vanne (890 m)
- n° 6 Chemin dit de Commeny à Chars (1 150 m)
- n° 8 Chemin dit de la Garenne de Moussy (1 000 m)
- n° 9 Chemin dit des Fontaines (800 m)
- n° 10 Chemin dit du Boulevard (138 m)
- n° 11 Chemin dit des Prés, menant au lavoir (1 540 m)
- n° 12 Chemin dit de Bercagny à Santeuil (1 900 m)
- n° 13 Chemin dit des Prés aux Fontaines (1 400 m)
- n° 14 Chemin dit des Groues (230 m)
- n° 16 Chemin dit de Vallières (390 m)
- n° 18 Chemin et sente dits de la Fontaine (450 m)
- n° 20 Sente dite de Moussy à Chars (480 m) fermée
- n° 21 Sente dite de la ruelle Michon (110 m)
- n° 23 Chemin dit de Grimouard (330 m) fermé
- n° 24 Chemin dit du gros buisson (800 m)
- n° 1 Voie communale de Commeny à Bercagny (950 m)
- n° 2 Voie communale dite rue de l'abreuvoir (810 m)

- Circuit JC2 Les grands espaces (15 km)
Départ Le Bellay (place de l'église)
- Circuit JC4 L'eau et le pain (14 km)
Départ Commeny (Grande rue)
- Circuit de l'étang (2 km)

Plus d'infos sur le Web !
<http://www.moussy.fr/notre-village/territoire-communal/chemins-et-sentes>

Les distances ont été mesurées avec l'outil internet du service cadastral. Elles sont purement indicatives et n'ont aucune valeur officielle.